

le mardi 21 novembre 2023, Angers,

CA académique du SNES-FSU de Nantes

Contexte général

L'attentat d'Arras, qui a coûté la vie à notre collègue, Dominique Bernard, et blessé trois autres membres de l'équipe de la cité scolaire Carnot-Gambetta, a profondément ému et bouleversé la communauté éducative et la société tout entière. Le SNES-FSU condamne cette nouvelle attaque contre un enseignant. En France, en 2023, trois ans presque jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, un professeur peut être assassiné pour ce qu'il est et ce qu'il fait. C'est dramatique et révoltant.

Au niveau international, la situation s'est enflammée de manière catastrophique depuis ces dernières semaines au Moyen-Orient. Le SNES-FSU condamne l'ensemble des actes et crimes de guerre, ainsi que toutes les violences faites aux populations civiles, palestiniennes et israéliennes, qui sont les principales victimes de ce conflit. Chaque vie compte.

Nous demandons un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération des otages, la fin des bombardements, des offensives terrestres et des déplacements forcés de populations, ainsi que la levée immédiate du blocus. Nous exigeons que la France s'engage activement pour une paix juste et durable.

Celle-ci ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits de chacun des peuples à égalité de dignité, de l'arrêt de la colonisation et de la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, dans le respect de l'ensemble des résolutions de l'ONU.

Au niveau national, le SNES-FSU exprime son indignation face à la multiplication des actes antisémites de ces dernières semaines sur le territoire français et demande qu'aucun amalgame ne soit fait, quel qu'il soit. Il s'inquiète également de la montée d'une extrême droite qui profite de l'émotion ambiante pour se refaire à peu de frais une respectabilité qu'elle ne mérite absolument pas si l'on considère l'identité de ceux qui l'ont fondée.

Au niveau local, le contexte national a généré de nombreuses alertes à la bombe, heureusement non fondées, dans des établissements scolaires. Ces alertes provoquent à chaque fois l'évacuation des élèves et des personnels dans l'attente que les forces de l'ordre procèdent à la levée de doutes, et cela jusqu'à deux fois par jour ! Le SNES-FSU dénonce ces alertes qui génèrent un mal-être au sein des établissements qui en sont victimes et perturbent les enseignements, avec des pertes allant jusqu'à la demi-journée. De plus, lorsque les lieux de regroupement se trouvent sur la voie publique, ils sont difficilement sécurisables et sécurisants. Le SNES-FSU demande à l'autorité judiciaire de tout mettre en œuvre afin que ces alertes cessent le plus rapidement possible.

Fonction publique

Le ministre Guerini, interpellé par les organisations syndicales quant aux perspectives salariales pour 2024, a annoncé, lors du Conseil Commun de la Fonction publique, le 14 novembre 2023, qu'il n'y aurait pas de nouvelles mesures de revalorisation pour 2024 alors que l'inflation continue de galoper et que les agent-es publics.ques sont confronté.es à une perte de pouvoir d'achat toujours importante. Toutes les OS ont signifié leur total désaccord face à cette décision inique en quittant la séance. Le gouvernement ne doit pas continuer à accentuer le décrochage des rémunérations des agent-es publics, ni aggraver par là-même la perte d'attractivité de la Fonction publique. L'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 est insuffisante. La reconduction de la GIPA en 2024 est incertaine pour des raisons budgétaires, ce qui est très inquiétant.

Éducation nationale

Lutte contre le harcèlement

Le jour de la rentrée des vacances d'automne, les enseignant·es ont découvert une consigne ministérielle imposant que deux heures du temps scolaire soient banalisées dans les jours suivants afin de permettre aux élèves de remplir un questionnaire anonyme visant à évaluer des victimes potentielles de harcèlement scolaire. Cette injonction subite, largement diffusée dans les médias par le ministre de l'Éducation nationale, visait à prouver sa réaction après le dramatique suicide d'un élève victime de harcèlement à Poissy en septembre et la réaction indigne du rectorat de Versailles dans cette affaire.

Le harcèlement peut tuer et c'est en effet insupportable et inacceptable. Les équipes pédagogiques et éducatives sont déjà engagées dans de nombreux projets de lutte contre ce fléau, mais avec, malheureusement, bien peu de moyens. Plutôt que de telles initiatives improvisées et réalisées dans la précipitation, la lutte contre le harcèlement exige, avant tout, des personnels formés et en nombre suffisant, notamment d'assistant·es sociales·aux, de psychologues de l'éducation, d'infirmier·es, de CPE et d'AED. Certes, tous les personnels doivent être formés, sur leur temps de travail, pour détecter les indices du harcèlement et pour assurer collectivement dans l'établissement toute la prévention nécessaire mais l'ensemble des mesures de lutte ne peut reposer sur les seuls personnels de l'Éducation nationale, déjà pressurés par d'autres tâches toujours plus nombreuses.

Destruction programmée de la formation continue ?

60 Dans quelle profession la formation continue serait à suivre après une journée de travail ou pendant les congés ?
Aucune, sauf à l'Éducation nationale ! Engagé dans une opération politique et médiatique de traque de la moindre
heure perdue, le ministre tente de contourner l'échec de la première étape des signatures du Pacte en annonçant son
objectif de faire passer 100% des formations en dehors des heures de face-à-face pédagogique à la rentrée 2024, avec
des étapes intermédiaires : 30% des formations concernées sur le premier semestre de cette année et 50% d'ici à la fin
65 de l'année 2023/2024. Dans l'académie, plusieurs collègues ont reçu des convocations, notamment pour le dispositif
PHARE pour lequel ils et elles étaient volontaires, pour des formations pendant les vacances d'automne avec un flou
sur leur caractère obligatoire ou volontaire.

70 Pour le SNES-FSU, la formation continue doit se dérouler sur le temps de travail, sans aucune obligation de
rattraper des « heures perdues », puisque les personnels en formation sont bel et bien déjà au travail. Le risque, si les
formations ont lieu hors temps de service, c'est que nos collègues se détournent massivement de la formation continue
qui serait ainsi sacrifiée, au détriment de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de la qualification des
personnels et de l'accompagnement des élèves. Les formateurs disciplinaires, non déchargés de leur temps
d'enseignement, consacrent déjà un temps conséquent à élaborer des contenus attractifs pour leurs collègues. Mettre
les temps de formations et de concertations hors du temps scolaire, c'est risquer de perdre la richesse de ses
formateurs qui, dans ces conditions, vont renoncer massivement à assurer les formations.

75 Le secrétariat académique a adressé un courrier à la rectrice avant les vacances d'automne et l'a interpellée à
nouveau lors de l'audience le 7 novembre pour dénoncer cette dérive et demander des clarifications sur les modalités
de ces formations. La directrice de l'EAFC a apporté des précisions en indiquant qu'aucune de ces formations hors
temps scolaire ne serait obligatoire.

80 Les concours de recrutement

Preuve s'il en était du manque d'attractivité de nos métiers et malgré les campagnes publicitaires, la date limite
pour s'inscrire aux concours de recrutement d'enseignant·es, CPE et Psy-EN, initialement prévue le 9 novembre, a été
repoussée au 7 décembre par le MEN qui a concédé "ne pas avoir un nombre suffisant de candidat·es inscrit·es".

85 Par ailleurs, le ministère envisage une réforme de la formation initiale : les concours de recrutement, actuellement
en M2, seraient déplacés en L3, tout en maintenant le niveau master pour être titularisé·e. Ce projet, encore monté
dans la précipitation, suscite beaucoup de questions car, une fois de plus, on ne connaît pas les contenus ni des
concours, ni de la formation après le concours. Les futurs personnels de l'enseignement doivent avoir un haut niveau
de qualification disciplinaire et une formation professionnalisante à l'Université, seuls viatiques pour assurer leur
autorité et préserver leur liberté professionnelle en les rendant concepteurs·trices de leur métier.

90 Classe Exceptionnelle

Après avoir laissé miroiter une ouverture de la classe Ex en supprimant le contingentement et les viviers afin de
rendre les « carrières plus fluides » et « faciliter les promotions aux grades supérieurs de milieu et de fin de carrière »
(site du MEN), le projet du ministère instaure en réalité un système opaque et arbitraire dans lequel aucune
95 contestation n'est possible. Seuls seraient pris en compte les avis des chef·fes d'établissement et des IPR, sans
cadre des critères d'évaluation et l'ancienneté ne serait qu'un critère de départage. Les collègues qui ne sont pas
dans les petits papiers de leur chef d'établissement et/ou de leur IPR pourraient donc rester bloqué·es au dernier
échelon de la hors-classe jusqu'à la retraite, sans aucune perspective de promotion. La CAA de Nantes combat ce
projet et réclame que la Classe Exceptionnelle soit accessible à toutes et tous en fin de carrière.

100 AED – AESH

Le projet de fusion des AESH et des AED sous la forme d'ARE est une catastrophe annoncée pour
les élèves, les familles et les personnels : le SNES-FSU continuera d'informer les collègues et de
dénoncer ce mépris pour ces métiers pourtant indispensables.



105 Une fin d'année éclatée en Seconde

Le lycée poursuit sa désorganisation et son tri social : le ministre souhaite imposer deux semaines de stage
d'observation en entreprise à tous les élèves de Seconde dès juin 2024 mais il sera possible d'échapper à cette
obligation par ... un séjour à l'étranger pour les plus favorisé·es ou par le séjour de cohésion du SNU pour celles
110 et ceux qui ne trouveront rien ! Le ministre est d'ailleurs allé quémander au MEDEF une liste d'entreprises et de
supports susceptibles d'accueillir les stages.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 16 novembre a rendu un avis très largement défavorable (58 contre, 8 pour)
sur les stages en entreprise en fin de Seconde. Par ailleurs, le SNES-FSU réaffirme son opposition au SNU.

115 **Collège**

Suite aux résultats des récentes évaluations de 4ème et à l'enquête «Exigence des savoirs» aux modalités tout à fait fantaisistes, le ministre a communiqué sur la diffusion très prochaine d'un projet de réorganisation du collège, semble-t-il calqué sur les conceptions d'un syndicat minoritaire, projet qui amènerait un «collège dit modulaire». A l'opposé, le SNES-FSU défend le collège unique qui permet un cursus commun à tous les élèves, considérés comme tous

120 capables. Pour cela, il demande les moyens indispensables à la réussite scolaire de toutes et tous : la

réduction des effectifs et l'augmentation du nombre de personnels encadrants formés et correctement

125 rémunérés. Le SNES-FSU réaffirme par ailleurs son opposition à un collège qui serait un « outil de tri

social » et s'inquiète de savoir où seront prises les heures nécessaires à cette « modularité » alors que

certaines disciplines, comme la Technologie, ont déjà perdu des heures avec la réforme de la classe de

sixième et que, dans le même temps, les groupes deviennent de plus en plus rares, notamment en

sciences expérimentales.



Fonds de réserve en danger

L'augmentation considérable du coût de l'énergie va, de fait, avoir un fort impact sur le budget des établissements.

130 Il conviendra de veiller à ce que les collectivités locales aident les établissements sans qu'il y ait la moindre pression pour qu'une part des fonds des activités pédagogiques soit rebasculée vers la viabilisation. L'État, de son côté, doit prendre ses responsabilités, y compris en se saisissant de la nécessaire rénovation énergétique des établissements.

135

140

145

150

155

160

165

170



Action

175 - La CA académique de Nantes appelle l'ensemble des personnels à participer à la **mobilisation du 25 novembre, journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes.**

180 - La CAA de Nantes appelle aussi ses participant.es à assister au **meeting** organisé par la CGT, FSU et Solidaires « **Quelle fonction publique, quels services publics pour le 21^e siècle ?** » à **18h30 lundi 27 novembre, salle de la Manu à Nantes.**

185 - La CAA de Nantes rappelle la soirée intersyndicale AESH mardi 28 novembre, 19h, à la Maison des syndicats, gare de l'État à Nantes.

190 - La CAA soutient la **mobilisation contre le projet de réforme de la voie professionnelle** encore aggravée par les dernières annonces portant sur la classe de Terminale : une intersyndicale appelle les personnels des lycées professionnels à se mettre en grève le **mardi 12 décembre.**

195 En effet, il y a de quoi s'inquiéter de la prétendue réforme des lycées professionnels : au collège comme au lycée général et technologique, nous sommes toutes et tous concerné.es et craignons que ce soit les prémices de ce qui nous attend.

200 - La CAA de Nantes appelle à se joindre aux rassemblements organisés partout sur le territoire pour la paix.



205 Textes votés à l'unanimité des 15 votant·es présent·es
(23 ayant pris part sous différentes formes à l'instance).